

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

#### **Décret du 22 novembre 2004 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique**

NOR : *INTA0400319D*

Par décret en date du 22 novembre 2004 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation pour accorder réparation aux familles des victimes de l'attentat commis contre le DC 10 d'UTA, vol UT 772 » ou « Fondation de l'attentat du DC 10 », dont le siège est à Paris.

Sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.